



Ville de Dreux

Direction des Ressources Humaines

☎ : 02.37.38.84.20

Publication le 23 mai 2025,

du tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées, en application :

- de la Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique,
- du décret n° 2023-1381 du 28 décembre 2023 modifiant les règles applicables aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, au titre de l'année 2024.

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2024							
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2024 :		4 Total dont : DGS : 1 H ou x F		DGAS : 3 F x H	DGST : x H ou x F	Expert ht niveau- directeur de projet : x H ou x F	
(B) N° de département :	28	(E) Nominations année 2024 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2024		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DREUX	commune	DGS	1		DGS		
		DGAS		3	DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	1	3	Total par sexe en 2024	0	0
Ne remplir que les cases colorées en bleu					(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
					DGS		
					DGAS		
					DGST		
					Expert de haut niveau- Directeur de projet		
					Total par sexe années antérieures	0	0
					(H = F + G) Total primo par sexe	0	0
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2024	1	3
					(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle de l'année 2024 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)		
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	1					
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant				
	Contribution due						
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0					
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant				
	Contribution due						

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées